



TARIF TTC DES HONORAIRES DE NEGOCIATION ABAFIM **(à compter du 01 octobre 2024)**

VENTES D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION, PROFESSIONNELS, (COMMERCIAUX, TERRAINS, FONDS, CESSION DE BAUX)

- Forfait minimum honoraires : **7 000 € TTC** (à la charge du vendeur)
- A partir de 70 000 € : en % TTC, calculés sur le prix total de la vente, (honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur).

PRIX d'achat acquéreur (de – à)	Commission Abafim TTC
80 000 – 250 000 €	10%
250 001 – 600 000 €	9%
600 001 – 1 200 000 €	8%
1 200 001 – 1 800 000 €	7%
>1 800 001 €	6%

- Spécificité pour toutes les communes de plus de 20 000 habitants et à jusqu'à 20 km du littoral

PRIX d'achat acquéreur (de – à)	Commission Abafim TTC
>113 000 €	6%

LOCATIONS DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION, PROFESSIONNELS :

- 8 € TTC/m² dont 4 € TTC/m² à la charge du locataire et 4 € TTC/m² à la charge du propriétaire.

LOCATIONS SAISONNIERES :

- 15% TTC (sur le montant des loyers net de charges à la charge du propriétaire).

AVIS DE VALEUR : 300 € TTC (offert si mandat de vente)

ETAT DES LIEUX : 3 € TTC/m² (à la charge du propriétaire)

Tous nos prix affichés s'entendent :

Honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur.

Hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité.

Non perception de fonds : Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, l'agence Abafim ne reçoit aucun fonds, exceptés ses honoraires.

L'ensemble des éléments décrits dans les annonces est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.